



A.E.d
A.E.S.H
Non-Titulaires

infos pratiques administratives et sociales

Et si on Parlait "NUMEN" ?

Le **NUMEN** signifie : **NUM**éro d'identification de l'Éducation Nationale. C'est un identifiant unique et individuel attribué à chaque personnel de l'Éducation Nationale (titulaire, stagiaire mais aussi contractuel-le, AED, AESH...) pour sa gestion administrative et professionnelle.

Il est indispensable pour :

- activer la messagerie professionnelle académique
- s'inscrire aux concours et formations
- activer les droits d'accès à certains outils en ligne (logiciels de gestion...).

→ Le **NUMEN** est communiqué par le **secrétariat de votre établissement ou par votre service gestionnaire**, seuls habilités à vous le communiquer.

En cas de perte, il est possible d'en faire la demande auprès de ces mêmes personnes et services, soit par courrier, soit sur présentation d'une pièce d'identité dans l'établissement.

Le **NUMEN** est un numéro confidentiel et personnel qui ne doit pas être communiqué.
Il n'est jamais transmis par mail ou par téléphone.

Le rôle de votre messagerie académique

→ C'est par cet outil que vous recevez vos informations professionnelles et administratives.

→ C'est par ce biais que vous recevez les infos concernant les prestations sociales auxquelles vous avez droit.

→ C'est par cette messagerie que vous recevez les informations syndicales.

→ C'est sur cette messagerie que vous recevrez les informations pour les élections professionnelles 2022.

Si vous ne consultez pas régulièrement vos mails académiques, pensez à faire de la place sur votre boîte académique afin d'être sûr de recevoir les e-mails concernant les élections de la Fonction Publique.

Retrouvez les identifiants de votre boîte mail académique en appelant le 03 80 44 88 09 (du lundi au vendredi 8h-12h30 / 13h30-17h30).



**Du 1 au 8 décembre 2022,
VOTEZ CGT ÉDUC'ACTION !**

Consultez votre boîte mail académique, vous y gagnerez !

Vous pourrez avoir accès aux droits suivants :

→ **le CESU-garde d'enfant 0/6 ans** : une aide financière pour la garde des enfants de moins de 6 ans, versée aux agent-e-s de l'Etat sous forme de Chèques Emploi Service Universels entièrement préfinancés.

→ **le Chèque-Vacances** : une prestation d'aide aux loisirs et aux vacances qui permet de financer le départ en vacances et un large éventail d'activités culturelles et de loisirs.

→ **Les prestations interministérielles pour séjours d'enfants** sont des aides financières, versées, sous conditions de ressources, aux agent-e-s pour le financement de dépenses liées aux séjours et centres de loisirs de leur(s) enfants(s).

CGT Éduc'action 71 - 2 rue du parc - 71100 Chalon Sur Saône

FB : Non à la casse de l'École - Internet : www.cgteducdijonn.org - Courriel : 71@cgteduc.fr - Tel : 03 85 46 07 09